

2023

Rapport d'orientation budgétaire
Ville du Croisic



Ville du Croisic

21 février 2023

Budget principal

SOMMAIRE

1 – Principes	P 3
➤ A – Préambule	P 3
➤ B – Informations	P 3
2 – Contexte économique et financier	P 4
➤ A – Les apports de la Loi de Finances 2023	P 4
➤ B – Indicateurs économiques	P 5
➤ C - Immobilier	P 5
3 – Recettes courantes de fonctionnement	P 6
➤ A - Fiscalité	P 7
➤ B - Dotations de l'État	P 7
➤ C - Autres recettes	P 7
4 – Dépenses courantes de fonctionnement	P 8
5 – Capacité d'autofinancement courante	P 9
6 – Gestion de la dette	P 10
7 – Consolidation budget annexe lotissement du Simalion	P 11
8 – Capacité d'investissement	P 12
9 – Plan pluriannuel d'investissement	P 13/14

1 – Principes

A – Préambule

Pour les collectivités locales de plus de 3 500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Préalable au vote du budget primitif, le DOB traduit les orientations majeures de la collectivité dans une perspective pluriannuelle.

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport d'orientations budgétaires (ROB) : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. » Conformément à l'article 19 du règlement intérieur du Conseil Municipal, approuvé en séance du 15 juillet 2020, il n'y a pas de vote sur le rapport d'orientation budgétaire.

Chaque année, le ROB est présenté en février. Le budget primitif, constatant le résultat du compte administratif, en mars.

B – Informations

Pour rendre comparables les données d'analyse financière, des retraitements entre chapitres sont réalisés, selon la même méthodologie depuis 2020 (cf explications figurant dans les rapports précédents).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune applique la nomenclature M57. Des articles du plan comptable sont donc modifiés. Pour faciliter la lecture, les articles subissant une modification sont indiqués dans les tableaux.

A noter la disparition de la plupart des articles du chapitre 67, transférés au chapitre 65. Leur caractère « exceptionnel » disparaît. Ces dépenses sont désormais comprises dans le calcul de la CAF. Idem pour les recettes (chapitre 77).

La M57 prévoit également la fongibilité des crédits budgétaires (hors chapitre 12), dans la limite de 7.5 % des crédits inscrits. Cela évitera les décisions modificatives (de chapitre à chapitre) pour des sommes minimales. Cette règle figure dans le Règlement Budgétaire et Financier qui a été approuvé lors du conseil municipal du 13 décembre 2022.

Ce rapport est conforme aux exigences réglementaires et fournit aux élus, comme aux citoyens, les informations indispensables en termes de transparence de la vie publique locale.

2 – Contexte économique et financier

A – Les apports de la Loi de Finances 2023

Publiée au JO le 30 décembre 2022

➤ Mesures d'aides face à la hausse des prix de l'énergie

- Création d'un amortisseur électricité : ce dispositif est destiné à prendre en charge 50% des surcoûts au-delà de 180 €/MWh mais il sera plafonné à partir de 500 €/MWh. Cette prise en charge financière de l'Etat est versée directement au fournisseur d'énergie.

➤ Suppression de la CVAE (Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) sur 2 ans (2023-2024)

- Compensée par l'attribution d'une fraction de la TVA affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

➤ Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

- + 7.13 % en 2023 (indice IPCH – indice des prix à la consommation harmonisé).
Source : INSEE Décembre 2022
- L'actualisation des valeurs locatives des locaux d'habitation est prévue pour 2028 (Report de 2 ans)

➤ Entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA en 2023

- Pour mémoire, le taux du FCTVA s'élève à 16.404 % depuis 2015.
- Modification des règles d'attribution du FCTVA consécutivement à l'automatisation

➤ Mesures de valorisation des investissements écologiques

- Mise en place d'un « Fonds Vert » de 2 milliards d'euros en soutien de projets tels que la rénovation des bâtiments publics, l'adaptation du territoire aux changements climatiques ou l'amélioration du cadre de vie.

➤ Taxe d'aménagement

La loi de finances rectificative pour 2022 du 1^{er} décembre 2022 rend facultatif le partage de la taxe d'aménagement.

Dotation globale de fonctionnement en € / Chapitre 74 / Mairie du Croisic									
Article	Libellé	CA				DOB (estimation)			Moyenne 2012 / 2022
		2012	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
74	Dotation globale de fonctionnement								
7411	Dotation forfaitaire	1 597 357	925 585	905 170	877 102	850 000	825 000	800 000	1 157 203
74121	Dotation de solidarité rurale	51 506	59 630	60 844	61 626	60 000	60 000	60 000	56 776
74127	Dotation nationale de péréquation	80 707							22 945
	Total dotation globale de fonctionnement	1 729 570	985 215	966 014	938 728	910 000	885 000	860 000	1 236 924
	Baisse annuelle DGF	-	18 107	19 201	27 286	28 728	25 000	25 000	
A	Baisse cumulée des dotations de l'Etat	-	3 864 713	4 628 269	5 419 111	6 238 681	7 083 251	7 952 821	492 646
739223	FPIC intercommunal								
739223	Contribution au FPIC intercommunal		101 358	87 289	87 272	100 000	100 000	100 000	
B	Contribution cumulée au FPIC intercommunal		440 645	527 934	615 206	715 206	815 206	915 206	55 928
A+B	Baisse cumulée des dotations	-	4 305 358	5 156 203	6 034 317	6 953 887	7 898 457	8 868 027	548 574

➤ **Les relations financières avec l'EPCI Cap-Atlantique : Entrée en vigueur du Pacte Financier et Fiscal entre Cap Atlantique et chacune de ses communes membres**

Le conseil communautaire de CAP-atlantique a voté le pacte financier et fiscal le 15 décembre dernier. Ses dispositions sont les suivantes :

- Ne pas modifier le FPIC qui est déjà un outil de péréquation
- Sortir la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de l'Attribution de compensation (AC)
- Refacturer 90% du coût des services mutualisés aux communes (taux atteint au terme d'une période de 4 ans) et redistribuer 75 % de ce gain aux communes via la DSC
- Concernant les fonds de concours, l'enveloppe actuelle sera augmentée de 1 M d'€. Chaque commune bénéficiera d'une part fixe de 50.000 € et d'une part variable. Cette part variable est calculée par l'application de coefficient de corrélation (50 % population, 30 % linéaire de voirie, 20 % sur l'indicateur de charge qui correspond au montant de dépense d'équipement moyen entre 2017 et 2020, rapporté au nombre d'habitants.

Les montants de DSC et d'AC figurant dans les projections du DOB ont été transmis par Cap-Atlantique.

➤ **Sources de financement des investissements**

La commune poursuit sa politique active de recherche de financements des investissements, tant publics que privés. A ce titre, notre ville est retenue par le Département de Loire Atlantique au titre du programme « Cœur de Ville/Cœur de Bourg ». Grâce à cette éligibilité, onze projets communaux vont pouvoir bénéficier d'un soutien financier du Département à hauteur d'un taux d'intervention maximum de 40% du montant hors taxes des investissements.

En parallèle, nous continuons de déposer des dossiers auprès de la Région, de l'Etat, entre autres.

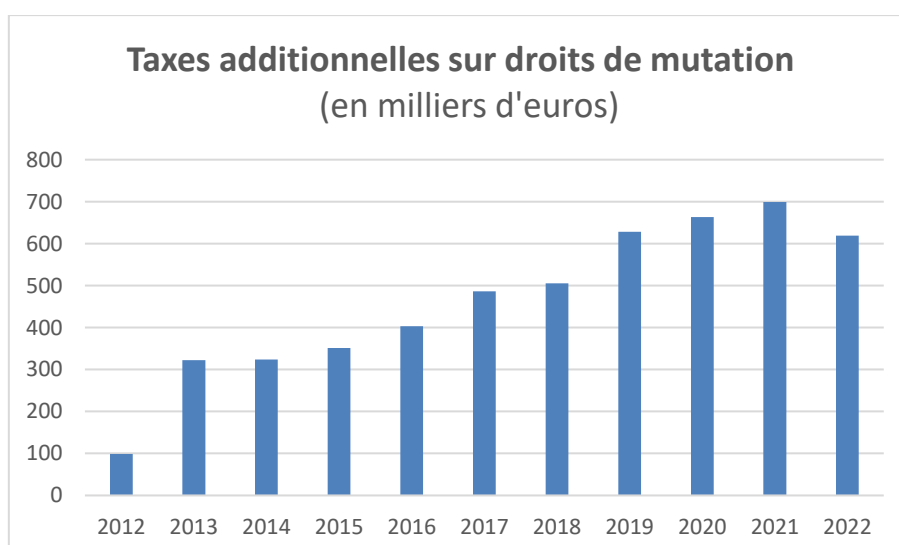
B – Indicateurs économiques

L'inflation est évaluée à 5.9 % en 2022 (source INSEE). A noter que les prix de l'énergie ont progressé de plus de 23 % en 2022 (48% depuis 2014)

Le Ministère des Finances a annoncé une croissance économique de 2.5 % en 2022. La prévision de croissance de 2023 s'élève à 1.3%

C – Immobilier

Marché immobilier	2012	2013 à 2015	2016 à 2018	2019	2020	2021	2022
Taxes additionnelles sur droits de mutation (en milliers d'euros)	99	322 à 351	403 à 505	628	663	699	619



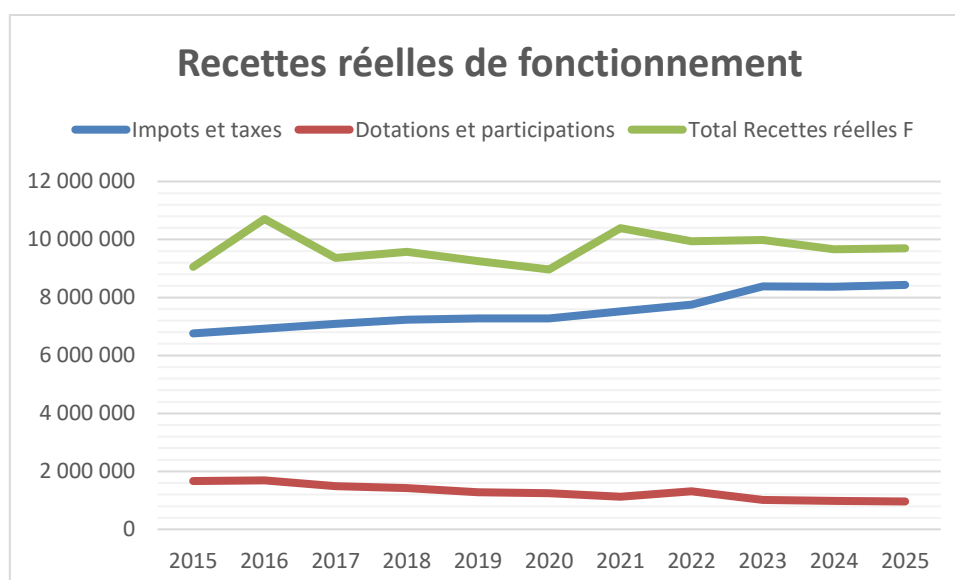
La dynamique immobilière reste forte au Croisic, se traduisant par un grand nombre de transactions, tant dans le neuf que dans l'ancien (141 ventes en 2022). Le niveau des taux d'intérêt repart à la hausse et les biens se raréfient au Croisic. Des propriétés sont acquises à des prix très élevés. Il est devenu essentiel de gérer le peu de foncier disponible. Le PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durable - du PLU vient en soutien à cette politique.

Les projets de primo-accession (lotissement et BRS) proposés par la commune sont devenus une nécessité.

3 – Recettes courantes de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles)

DOB 2023 - Budget principal / Calcul de la capacité d'autofinancement courante						
Chapitre	Libellé	CA	CA provisoire	DOB		
		2021	2022	2023	2024	2025
Recettes courantes de fonctionnement						
013						
	Total atténuation de charges	23 857	53 112	21 403	20 000	20 000
70						
	Total produits des services	259 754	275 457	255 583	240 000	240 000
73						
	Total impôts et taxes	7 516 577	7 750 508	8 380 410	8 371 625	8 432 435
74						
	Total dotations et participations	1 130 501	1 309 997	1 017 500	987 500	962 500
75						
	Total autres produits de gestion courante	57 917	77 252	121 730	65 010	65 010
76						
	Total recettes financières	4	4	4	4	4
002						
	Total 002 - Recettes de fonctionnement reporté			183 300		
A	Total recettes courantes de fonctionnement	8 988 611	9 466 329	9 979 930	9 664 139	9 699 949

Ce tableau récapitule les recettes courantes de fonctionnement : il est basé sur une estimation des recettes 2023 à 2025, confirmée par les recettes constatées au compte administratif provisoire 2022 (qui sera définitif à l'issue du vote du conseil municipal).



Les recettes courantes de fonctionnement vont augmenter à partir de 2023, la taxe sur l'éolien entrant en vigueur. Les recettes 2023 correspondent aux prévisions des différentes directions. Elles sont estimées de façon raisonnable. Le postulat de la stabilité a été retenu.

A – Fiscalité

Les recettes de fiscalité directe ont été évaluées en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Revalorisation forfaitaire des bases fiscales de 7.13% pour 2023 (source : courrier des Maires)
- Augmentation physique des bases fiscales +0.5% (estimation)
- Compte tenu du contexte économique, l'équipe majoritaire propose de **maintenir** le taux de TFPB à 35.39% pour 2023 ce qui permettra d'absorber la flambée des coûts de l'énergie.

B – Dotations de l'État

Les projections figurant dans ce document, comme chaque année, sont basées sur des estimations fournies en partie par les services de l'État ou calculées en fonction du réalisé 2019 (année « normale » avant la pandémie).

C – Autres recettes

Les prévisions intègrent les hypothèses suivantes :

- La taxe de séjour dépasse le niveau de l'année 2019 (avant la pandémie). On constate une forte progression de la collecte de la TS par les plateformes.
- Taxe sur les droits de mutation se maintenant à un niveau élevé mais en tenant compte de la raréfaction des biens proposés à la vente sur la commune.

Les prévisions budgétaires proposées sont fiables au regard du taux de réalisation constaté aux comptes administratifs. Depuis 2016, le taux de réalisation des prévisions budgétaires du BP pour la section de fonctionnement (déjà proposé dans le ROB qui le précède d'un mois) dépasse 90% en dépenses et 100% en recettes.

4 – Dépenses courantes de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles)

Les dépenses courantes de fonctionnement sont estimées à partir notamment du compte administratif provisoire 2022 et des projets 2023 retenus pour les différentes directions.

Comme les années précédentes, il est considéré un **taux de réalisation de 90%** des dépenses à caractère général prévisionnelles **du chapitre 011** programmées au BP 2022. Les années suivantes sont évaluées à partir d'une inflation de 5.2% en 2024 et en 2025.

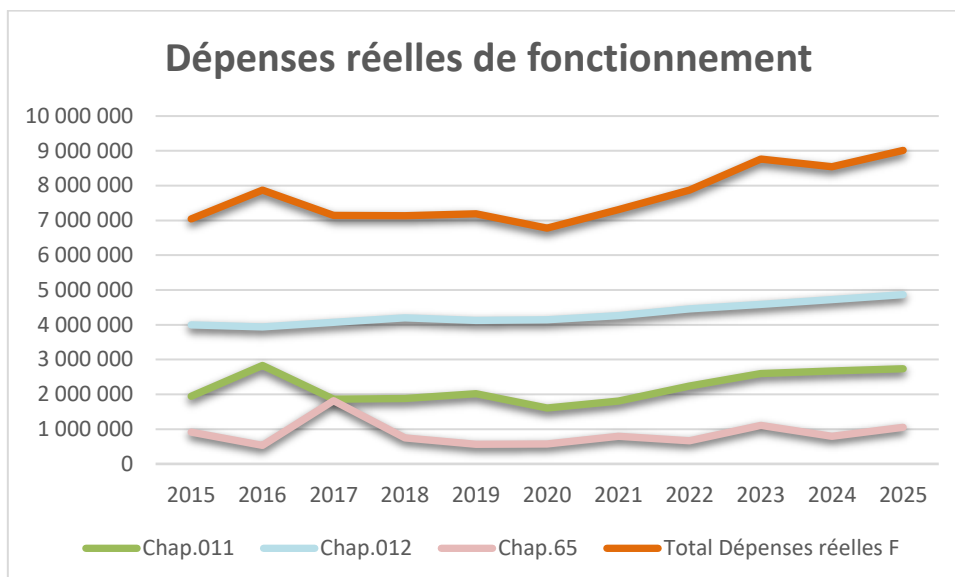
L'amende sur la pénalité SRU appliquée en 2023 devrait disparaître en 2024 car la commune pourra déduire les restes à charge des opérations foncières liées au logement social.

DOB 2023- Budget principal / Calcul de la capacité d'autofinancement courante (90% d'exécution du chapitre 011)						
Chap.	Libellé	CA	CA	DOB		
		2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses courantes de fonctionnement						
011	Charges à caractère général					
	Total charges à caractère général - Taux de réalisation de 90%	1 808 201	2 241 913	2 597 000	2 667 119	2 739 132
12	Charges de personnel					
	Chapitre 012	4 261 202	4 452 900	4 586 487	4 724 082	4 865 804
	Total charges de personnel nettes	4 261 202	4 452 900	4 586 487	4 724 082	4 865 804
014	Atténuation de produits					
	Loi SRU (739115)	141 905	87 874	87 000	-	-
	Etablissements à caractère industriel et commercial (7398/OT)	175 334	234 273	257 825	220 000	220 000
	FPIC - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	87 289	87 272	100 000	100 000	100 000
	Total Atténuation de produits	404 528	409 419	444 825	320 000	320 000
65+6745	Autres charges de gestion courante					
	Elus	158 672	167 238	174 358	177 867	183 878
	Déficit du budget annexe Puigauveau (6521)	92 227	-			
	Déficit du budget annexe Simalion (6521)		-	210 000		
	Déficit PréJoli					250 000
	Subventions aux organismes de droit privé (6574+6745)	120 410	139 928	168 622	160 000	160 000
	CCAS (657362)	270 000	215 000	255 000	250 000	250 000
	OTSI (657364)	-	27 000	60 000	60 000	60 000
	Avec la M57 le chapitre 67 (dépenses exceptionnelles) est intégré au chapitre 65			243 360	146 800	149 800
	Total autres charges de gestion courante	798 300	663 204	1 111 340	794 667	1 053 678
	Charges financières					
	Intérêts réglés à l'échéance + ICNE rattachés (66111+66112)	24 932	23 055	21 158	36 806	33 712
	Total charges financières nettes	24 932	23 055	21 158	36 806	33 712
B	Total dépenses courantes de fonctionnement	7 297 163	7 790 491	8 760 810	8 542 674	9 012 326

Capacité d'autofinancement		2021	2022	2023	2024	2025
A	Recettes courantes de fonctionnement	8 988 611	9 466 329	9 979 930	9 664 139	9 699 949
B	Dépenses courantes de fonctionnement	7 297 163	7 790 491	8 760 810	8 542 674	9 012 326
A-B	Epargne brute	1 691 448	1 675 839	1 219 120	1 121 465	687 624

Les dépenses courantes de fonctionnement sont stabilisées entre 2023 et 2024 (hors déficits des lotissements) et en hausse estimée de 3% entre 2024 et 2025.

- La hausse des charges de personnel est estimée à 3.5% par an. Cette hausse est due au GVT - glissement vieillesse technicité - applicable chaque année et au recrutement du personnel de la micro-crèche (6 mois en 2023 et année complète en 2024). Des départs en retraite auront lieu en 2024, qui permettront d'atténuer l'impact des nouveaux recrutements.
- L'augmentation des charges financières liées à la mobilisation d'un emprunt début 2024.



5 – Capacité d'autofinancement courante

Capacité d'autofinancement		2021	2022	2023	2024	2025
A	Recettes courantes de fonctionnement	8 988 611	9 466 329	9 979 930	9 664 139	9 699 949
B	Dépenses courantes de fonctionnement	7 297 163	7 790 491	8 760 810	8 542 674	9 012 326
A-B	Epargne brute	1 691 448	1 675 839	1 219 120	1 121 465	687 624
	Remboursement capital emprunts à TF	163 586	165 451	167 337	169 245	171 174
	Remboursement capital emprunt à TV	364 122	382 328	401 445		
	Remboursement nouvel emprunt				191 716	192 868
	Epargne nette	1 163 740	1 128 059	650 338	760 504	323 582

L'épargne brute, appelée aussi la capacité d'autofinancement, mesure l'excédent utilisable pour faire face au remboursement de la dette communale et financer toute ou partie de l'investissement.

À ce titre, elle constitue un indicateur essentiel de la bonne gestion financière de la collectivité et donc de la maîtrise de ses équilibres financiers :

- L'épargne brute est le témoin de l'aisance de la section de fonctionnement. Un autofinancement élevé et/ou en progression, sous-entend une marge d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement ;
- L'épargne brute permet de déterminer la capacité d'investissement de la collectivité au regard du niveau de sa dette (capacité de désendettement).

La commune va continuer à appliquer toute source d'économie judicieuse de manière à augmenter la capacité d'autofinancement.

Il reste difficile de prévoir les recettes, alors que le prévisionnel des dépenses est facile à établir.

6 – Gestion de la dette

DOB 2023 - Budget principal/ Gestion de la dette							
Libellé	CA	CA	CA provisoire	DOB			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Gestion de la dette							
Encours de la dette au 31.12 emprunt à TF	2 278 338	2 114 752	1 949 301	1 781 964	1 612 719	1 441 545	
Encours de la dette au 31.12 - nouvel emprunt à TF					2 808 284	2 615 416	
Encours de la dette au 31.12 emprunt à TV	1 147 895	783 773	401 445	-			
Encours total de la dette corrigé au 31.12	3 426 233	2 898 525	2 350 746	1 781 964	4 421 003	4 056 961	
Capacité de désendettement	1,6	1,7	1,4	1,5	3,9	5,9	

Évaluer l'encours brut de la dette, n'a en soi que peu d'intérêt. L'indicateur clef, permettant de juger du niveau d'endettement de la collectivité, est la capacité de désendettement. Ce ratio mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser son encours de dette en y affectant la totalité de l'épargne brute.

Pour mémoire, il est utile de rappeler que ce ratio (privilegié par les banques dans les études de dossier de financement aux collectivités), est considéré comme bon en dessous de 3, moyen de 5 à 7 ans et critique à partir de 10.

L'analyse de ces données conforte le faible niveau d'endettement de la commune du Croisic sur une longue période :

- Le prêt à taux variable dont l'encours est de 401 445 € € à fin 2022, se termine en 2023.

La capacité de désendettement, exprimée en années, est en progression : ceci est dû à la baisse de la capacité d'autofinancement prévisionnelle, calculée de façon raisonnable en raison du contexte économique, et au nouvel emprunt prévu en 2024.

7 – Consolidation du budget annexe lotissement du Simalion

Budget annexe Lotissement du Simalion					
	Budget total	CA	CA	CA	BP
Libellé	HT	2020	2021	2022	2023
6015 - Terrains à aménager					
Acquisition	16 580	16 580			
Division parcelle	690	690			
Division parcelle	4 273		4 273		
Evacuation des déblais 2016 remboursé à la Ville	245 235			245 235	
Total terrains à aménager	266 778	17 270	4 273	245 235	
6045 - Etudes et prestations de service					
Honoraires architecte (permis d'aménager)	2 520	2 520			
Etudes et validation France télécom	3 706			3 706	
Coordinateur SPS	1 333				1 333
Création dossiers ventes terrains	1 704			1 704	
Total études et prestations de service	9 263	2 520	0	5 410	1 333
605 - Equipements et travaux					
Lot 1 - Réseaux Humides	117 432	96 770	3 890	3 521	13 251
Lot 1 - Réseaux Humides	5 106		3 720		1 386
Lot 2 - Réseaux Souples	43 165			23 472	19 694
Lot 3 - Voirie	123 405		63 382		60 023
Contrôle des réseaux	1 000				1 000
Raccordement AEP	5 943		5 943		
Branchement lots AEP	5 733		5 733		
Poteaux incendie	2 837		2 837		
Participation au réseau	19 825		19 825		
Travaux supplémentaires raccordement Leclerc	6 902			6 902	
Branchements EU / EP AEP lot Leclerc	3 376			3 376	
Raccordement espace public EP & EU	4 863		4 863		
Divers & imprévus - révisions de prix	13 523				13 523
Total équipements et travaux	353 110	96 770	110 193	37 270	108 877
Autres frais					
6231 - DILA - Annonce BOAMP	990	990			
63512 - Taxe foncière	1 413		446	468	500
Total autres frais	2 403	990	446	468	500
Total coût de production	631 554	117 550	114 911	288 383	110 710
Total prix de revient	631 554	117 550	114 911	288 383	110 710
7015 - Vente de terrains aménagés					
Vente artisans 6 712 m ² x 75 TTC					
Prix de vente HT (Prix de vente TTC - TVA sur marge)	421 526			421 526	
TOTAL VENTE DE TERRAINS AMENAGES	421 526	0	0	421 526	
Solde opération (Vente de terrains - Prix de revient)	-210 028	-117 550	-114 911	133 143	-110 710

8 – Capacité d'investissement

DOB 2023 - Budget principal / Capacité d'investissement							
Libellé	CA	CA	CA provisoire	DOB			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Capacité d'investissement courante							
Epargne disponible	1 608 137	1 163 739	1 128 059	650 338	760 505	323 581	
- Affectation au 002 -			- 183 300				
+ Dotations (FCTVA+TAM/10222+10226)	750 715	686 890	246 294	330 000	490 000	720 000	
Total capacité d'investissement courante	2 358 853	1 850 629	1 191 054	980 338	1 250 505	1 043 581	
Programme de cessions d'actifs							
Cessions d'actifs immobiliers	17 020	150 280	282 343	398 368			
Cessions d'actifs mobiliers	33 778	29 938	22 272	15 000	15 000	15 000	
+ Total cessions d'actifs	50 798	180 218	304 615	413 368	15 000	15 000	
Autres recettes							
+ Subventions d'investissement	676 244	308 060	291 162	680 000	680 000	680 000	
+ Remboursement avance budget Du Puigadeau		500 000	-	-			
+ Remboursement avance budget du Simalion				372 000			
+ Remboursement avance budget Pierre Longue					800 000	470 000	
Total autres recettes	676 244	808 060	291 162	1 052 000	1 480 000	1 150 000	
+ Résultat d'investissement cumulé constaté en N-1				1 358 548			
Capacité d'investissement corrigée	3 085 895	2 838 907	1 786 830	3 804 254	2 745 505	2 208 581	

Les projections tiennent compte des hypothèses suivantes :

- L'épargne brute estimée pour 2022 est calculée **avec un taux de réalisation de 90% du chapitre 011**, le taux de réalisation moyen constaté sur les dernières années étant de 85%.
- Les subventions d'investissements importantes. Il convient de noter le travail systématique et essentiel réalisé par la cellule économique pour optimiser le financement des dépenses d'équipement.
- Les cessions d'actif
- Les dépenses d'équipement sont financées par la capacité d'autofinancement, par la dynamique des dépenses d'équipement (FCTVA et subventions des programmes d'investissement) et par l'emprunt.

9 – Plan Pluriannuel d'investissement

Plan Pluriannuel d'investissement - Dépenses

	Antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	Total
APCP							
0251 - Eglise ND de Pitié	1 295 222	272 033	403 189	144 786			820 008
3306 - Salle Jeanne d'Arc	3 200 796	13 693	4 339	74 319			92 351
4121 - Complexe sportif		5 226	42 033	541 500	1 557 241		2 146 000
643 - Microcrèche		31 039	271 883	667 078			970 000
8248 - Aménagement cyclable	109 371	321 586	573 484	517 682			1 412 752
8246 - RD 45 - Place Général de Gaulle			21 945	500 000	478 055		1 000 000
Réhabilitation Salle des Fêtes			0		100 000	700 000	800 000
824741 - Rénovation Place Dinan			4 662	307 838	1 318 000		1 630 500
Rue Jules Verne					300 000		300 000
TOTAL Programmes pluriannuels		643 577	1 321 535	2 753 203	3 753 296	700 000	9 171 611

Acquisitions foncières							
Portage Pierre Longue (avances déduites)		1 098 234					1 098 234
Terrains Chasseboeuf Golf			33 805	100 000			133 805
Terrain Guehenneuc - rue du Flot (portage)					286 500		286 500
Terrain Postec		183 200					183 200
Parcelle hôpital pour parking et cyclable					230 000		230 000
Logement rue E. Provost		301 400					301 400
Parcelles golf (Chaserant)			52 320	1 180			53 500
Acquisitions diverses (alignements, ...)		47 965	23 275	20 000			91 240
Capucins						250 000	250 000
Terrains golf mutualité agricole (port aux rocs)				255 000			255 000
Terrains golf association sportive				25 000			25 000
Terrains Berzouk				172 000			172 000
Préemptions						300 000	300 000
TOTAL Acquisitions foncières		1 630 799	109 400	573 180	516 500	550 000	3 379 879

Nouveaux programmes 2020/2026							
82210 - Plan de circulation			5 335	35 000			40 335
82330 - Mont Lénigo		2 400	9 360	0			11 760
5230 - Salle du Lin		3 714	171 792	130 776			306 282
82320 - Mont Esprit			0	60 000			60 000
Cale des Rouleaux					101 500		101 500
82492 - Place du Tréhic (nouveau programme)				250 000			250 000
83310 - Saint Goustan (plage et passerelle)		84 292	72 481				156 773
33021 - Le jardin des notes (bâtiment et jardin)		116 921	577 460	32 030	70 000		796 411
82430 - Projet 1001 Gares - soldé -			52 589				52 589
Subvention CISN logts saisonniers				100 000			100 000
Subvention SNSM			100 000				100 000
Reste à charge Glacière			35 710				35 710
Avance budget annexe Pierre longue - études+travaux		1 270 000					1 270 000
TOTAL Nouveaux programmes 2020/2026		1 477 327	1 024 727	607 806	171 500	0	3 281 360

Investissements ANNUELS - enveloppe maximum		enveloppe annuelle plafond					
		2021	2022	2023	2024	2025	Total
DG - Direction Générale + DMG	15 000	15 116	17 776	11 220	15 444	15 444	75 000
DMG 03 - Achats Publics	5 000	5 629	3 110	13 700	1 280	1 281	25 000
DCV 02 - Voies et réseaux	270 000	255 965	428 877	624 206	20 476	20 476	1 350 000
DCV 03 - Bâtiments	150 000	134 725	122 572	186 217	153 243	153 243	750 000
DCV 07 - Sécurité Salubrité	5 000	3 528	0	3 400	9 036	9 036	25 000
DCV 04 - Environnement	12 000	0	0	15 882	22 059	22 059	60 000
DCV 05 - Bâtiment historique	15 000	0	19 350	18 530	18 560	18 560	75 000
DPU 02 - Voies et réseaux	37 000	45 853	26 057	60 548	26 271	26 271	185 000
DPU 03 - Bâtiments	15 000	25 525	33 365	4 744	5 683	5 683	75 000
DPU 04 - Environnement	20 000	12 632	5 539	36 500	22 664	22 665	100 000
DPU 05 - Patrimoine et urbanisme	50 000	22 426	30 739	94 671	51 082	51 082	250 000
DPU 06 - Véhicules	70 000	196 472	40 305	71 012	21 105	21 106	350 000
DPU 07 - Travaux en régie	78 000	77 991	151 945	75 000	42 532	42 532	390 000
DSP - Services à la Population	38 000	28 299	35 898	29 252	48 275	48 276	190 000
DCVA - Culture et de la Vie Associative	50 000	57 330	35 245	42 225	57 600	57 600	250 000
DCVA 06 - NTIC	70 000	144 949	35 173	70 070	49 904	49 904	350 000
TOTAL enveloppe investissements annuels	900 000	1 026 440	985 951	1 357 177	565 214	565 218	4 500 000
Total DEPENSES PPI 2021/2026		4 778 143	3 441 612	5 291 366	5 006 510	1 815 218	20 332 850

Plan Pluriannuel d'investissement - Recettes							
Capacité d'investissement							
Recettes d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Résultat d'investissement cumulé 2022			1 358 548				1 358 548
Epargne brute N-1	2 116 663	1 691 449	1 675 839	1 219 120	1 121 465	687 624	8 512 160
Affectation au 002 pour dépenses d'énergie			-183 300				-183 300
Emprunts complémentaires				3 000 000			3 000 000
Subventions d'investissement	308 060	291 162	690 000	690 000	690 000	690 000	3 359 222
Dotations (FCTVA+Taxe aménagement)	686 890	246 295	330 000	490 000	720 000	810 000	3 283 185
Remboursement avance budget Du Puigaudeau	500 000						500 000
Remboursement avance budget Simalion			372 000				372 000
Rachat foncier Pierre Longue par budget annexe	1 248 687						1 248 687
Remboursement avances budget Pierre Longue				800 000	470 000		1 270 000
Cessions d'actifs immobiliers	150 280	282 343	398 368				830 991
Cessions d'actifs mobiliers	29 938	22 272	15 000	15 000	15 000	15 000	112 210
Total recettes d'investissement	5 040 518	2 533 521	4 656 455	6 214 120	3 016 465	2 202 624	23 663 702
Dépenses d'investissement (hors équipement)							
Remboursements emprunts	527 708	547 779	568 782	169 245	171 174	173 126	2 157 815
Remboursements nouvel emprunt				191 716	192 868	193 000	577 584
Déficit lotissement Du Puigaudeau	92 227						92 227
Déficit lotissement Simalion			210 000				210 000
Déficit lotissement Pierre Longue					250 000		250 000
Total dépenses d'investissement (hors équipement)	619 935	547 779	778 782	360 961	614 042	366 126	3 287 626
Total capacité d'investissement	4 420 582	1 985 741	3 877 673	5 853 159	2 402 423	1 836 498	20 376 077